

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1232

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 24

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I. *bis* – À la première phrase du I de l'article L. 160-13 du code de la sécurité sociale, la référence : « et 3° » est remplacée par les références : « , 3° et 8° ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.